

Réforme des retraites : les points qui devraient revenir

A peine nommé Premier ministre, Jean Castex n'a pas caché ses ambitions : rouvrir le dossier brûlant de la réforme des retraites. Voici les mesures qui sont toujours d'actualité...



Certaines mesures devraient être remises sur la table des négociations. Crédit : iStock

Bruno Le Maire, ministre de l'économie, a pris la parole sur RTL, ce lundi 13 juillet, en indiquant que **la réforme des retraites était « absolument indispensable »**, au moment où les partenaires sociaux refusent qu'elle soit remise sur la table dans l'immédiat. « *Je pense qu'il est nécessaire d'aller au bout de cette réforme des retraites. On voit bien d'abord qu'il y a un déficit, on voit bien que nous vivons tous plus longtemps, on voit bien que collectivement il faut que nous travaillions davantage et que c'est une condition de redressement de la France* » a déclaré Bruno Le Maire.

Le Premier ministre, Jean Castex, quant à lui, a essuyé un refus unanime de relancer la réforme, pour le moment, de la part des partenaires syndicaux et patronaux en fin de semaine dernière, réunis à Matignon sur le sujet. La réforme du système, et donc des régimes spéciaux, interviendra dans un second temps.

[Visualiser l'article](#)

C'est également l'avis de Valérie Batigne, dirigeante chez Sapiendo Retraite, « 95% du travail sur la réforme des retraites a été mené. La réforme votée a été très amendée et très assouplie par rapport à la version originale. L'objectif de la réforme des retraites était de trouver un mode de financement structurel, pérenne des retraites. Un problème ponctuel lié à la crise du coronavirus s'est ajouté ».

Déficit record de 30 milliards d'euros

Pour le moment, le sujet qui préoccupe le Premier ministre concerne le déficit du système actuel de retraites, soit **-30 milliards d'euros en 2020 à cause de la crise sanitaire du coronavirus**, selon le COR (Conseil d'orientation des retraites), contre 4 milliards attendus. Il aurait ainsi « repoussé » à plus tard la réforme même du système (et donc celle des régimes spéciaux). Selon les estimations dévoilées mi-juin par le COR, cette dégradation se concentrerait sur les caisses des salariés du privé à hauteur de 27 milliards d'euros, à cause du recours massif au chômage partiel, tandis que les régimes spéciaux et la fonction publique seraient épargnés.

La branche retraite de la « Sécu », l'assurance vieillesse, devrait à elle seule enregistrer une perte de 15 milliards. Le régime complémentaire du privé, l'Agirc-Arrco, qui a sollicité une avance de Bercy avant de recourir aux banques pour verser les pensions de juin, n'aura sans doute d'autres choix que de puiser à nouveau dans ses réserves. Pour l'experte, « les caisses de retraite sont confrontées à un paradoxe : elles connaissent un déficit de rentrée d'argent dans leurs caisses dû à la baisse de cotisations (chômage partiel et baisse des revenus pour certaines professions) et elles doivent tout de même verser les pensions aux retraités actuels. A terme, les solutions pour parvenir à un rééquilibrage pérenne relèvent de ce que j'appelle le « trio infernal » : on augmente soit les cotisations, soit l'âge de départ effectif à la retraite, ou alors on baisse les pensions. Ce sont des décisions difficiles. Une autre voie, est de compenser le manque à gagner par la dette et donc de reporter le problème à plus tard. . Là encore, c'est une volonté politique qui doit être éclaircie », détaille Valérie Batigne.

Une conférence de financement très attendue

La « conférence de financement » a été lancée en début d'année et interrompue par l'épidémie du coronavirus. Sauf qu'à cette époque, les syndicats et patronat avaient du mal à s'accorder pour résorber un « déséquilibre annuel de l'ordre de 12 milliards d'euros en 2027 ». A date les partenaires ont annoncé ne pas être pressés d'y retourner. « On est dans une situation très compliquée économiquement et socialement », a souligné le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, la semaine dernière, pour qui « la priorité des priorités, ça doit être l'emploi ».

Des mesures qui pourraient revenir dès cet été

Dans le projet de loi de réforme des retraites, était prévu de porter à 1 000 euros net en 2022 le minimum de pension. Une mesure qui a fait sa réapparition récemment, mais uniquement pour les exploitants agricoles. En effet, jeudi 18 juin, l'Assemblée nationale a adopté, en deuxième lecture, la revalorisation des retraites agricoles à 85% du Smic en 2022. Cette mesure est revenue, mais sous sa forme initiale de proposition de loi, hors du cadre de la réforme. Est-ce une volonté du gouvernement de faire passer d'autres mesures sous cette forme, comme un minimum de pension au même niveau pour les indépendants ou pour les femmes d'exploitants agricoles.

Autre mesure attendue : le cumul emploi-retraite permettant d'ouvrir de nouveaux droits

Aujourd'hui, si vous continuez à travailler alors que vous avez liquidé votre retraite, vous ne pouvez pas obtenir de nouveaux droits et donc relever votre niveau de pension. **La réforme des retraites pourrait mettre fin à ce principe et ouvrir la possibilité d'acquérir de nouveaux droits lorsque les retraités continuent**

www.mieuxvivre-votreargent.fr

Pays : France

Dynamisme : 6



[Visualiser l'article](#)

d'exercer une activité. « Cette mesure est très importante, elle permettrait aux retraités qui cumulent retraite et emploi de « cotiser utilement » pour la retraite, actuellement ils cotisent à fonds perdus » estime Valérie Batigne.